STAPS
Sociétés et Humanités
Université de Paris

Aménagement des examens de Licence STAPS – Covid 19

Les conseils de l'UFR STAPS (conseils de perfectionnement et conseil d'unité) se sont réunis et ont votés les conditions d'aménagement de la session initiale et de seconde chance du second semestre 2020 ainsi que celles de la session de seconde chance du premier semestre 2019. Ces dispositions ont été adoptées par la commission de formation de la Faculté Société et Humanités en date du 29 avril 2020.

Il est prévu que les examens soient adaptés aux circonstances de l'état d'urgence sanitaire et ils seront donc organisés à distance.

Les responsables de formation et le service de scolarité soutenus par le service AGIR –Moodle sont à l'œuvre pour que ces examens se réalisent dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, pour l'ensemble des formations de l'UFR STAPS, voici ce qu'il a été décidé :

Pour la première session du second semestre :

- Les examens débuteront la semaine du 18 mai 2020.
- Les activités des unités fondamentales d'enseignements feront l'objet d'épreuves écrites en ligne sur un espace Moodle dédié en fonction des années, mentions et parcours de formation.
- Les pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) (connaissances des APSA et spécialités) seront neutralisées.
- Les théories des APSA (connaissances des APSA et spécialités) feront l'objet d'épreuves écrites en ligne sur un espace Moodle dédié.
- Les activités des stages additionnels ou de découverte d'une APSA seront neutralisées. Sauf l'engagement étudiant et le SSMA.
- L'anglais en L1 fera l'objet d'une épreuve écrite en ligne sur un espace Moodle dédié.
- L'unité d'enseignement « découverte des 3 milieux professionnels » de L1 sera neutralisée.

Pour les sessions de seconde chance du premier et du second semestres :

- Les examens débuteront la semaine du 15 juin 2020.
- Les activités des unités fondamentales d'enseignements feront l'objet d'épreuves écrites en ligne sur un espace Moodle dédié en fonction des années, mentions et parcours de formation.
- Les pratiques d'APSA (connaissances des APSA et spécialités) seront soit conservées à leur maximum soit neutralisées.
- Les théories des APSA (connaissances des APSA et spécialités) feront l'objet d'épreuves écrites en ligne sur un espace Moodle dédié.

Situation spécifique des stages professionnels :

- En L2 ES et ES-Coaching, APAS : neutralisation de l'évaluation.
- En L2 EM1 et EM2 : remise d'un dossier.
- En L3 APA-S : évaluation orale en visioconférence (ou en présentiel, si possible).
- En L3 EM1 : remise d'un dossier avec un oral en visioconférence.
- En L3 EM2 et ES : remise d'un dossier avec un oral, si possibilité de le faire en présentiel.

Les étudiants seront informés du calendrier des examens et des aménagements des épreuves au plus tard 15 jours avant le début des examens sur Moodle.

Les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles ou de connexion sont invités depuis le 10 avril 2020 à se faire connaître auprès de la scolarité.